

erreur, je suis certain qu'il rectifiera immédiatement—il a dit que la société a l'intention, sous l'empire de la mesure, d'aménager un pipe-line de 41 milles. Le député ne hoche pas la tête, je suppose donc que je l'ai bien saisi. Pourtant, nous savons très bien que tel n'est pas l'objectif du bill. Le bill vise l'établissement d'une société qui aménagera un pipe-line long d'un demi-mille, non pas de 41 milles. D'autres milles de pipe-line sont en jeu, tout comme dans le cas de la compagnie *Hudson's Bay*, dans d'autres régions de l'Alberta, ou dans le cas de la *Continental Oil* aux États-Unis.

Mais le bill n'a pas pour objet l'aménagement d'un pipe-line de 41 milles, mais bien d'un pipe-line d'un demi-mille. C'est ce qu'a bien précisé le parrain du bill lui-même quand le député de Vancouver-Sud a déclaré que le contrat avait été déjà accordé et qu'on l'a interrogé pour savoir où il voulait en venir au juste.

Le député de Wetaskiwin nous a aussi sorti la question de l'emploi. Le ministre de la Justice a fait la même chose à la dernière session quand il a essayé de rattacher l'emploi à la loi des enquêtes sur les coalitions, mais l'Orateur l'a arrêté court et lui a fait observer que la loi en question n'avait rien à voir à l'emploi.

Même en admettant que l'adoption de la mesure à l'étude crée quelque emploi, c'est forcer un peu les choses que de tenter d'assimiler ce résultat incertain à la politique d'emploi du gouvernement, surtout que le député de Wetaskiwin a tellement insisté pour affirmer que de l'emploi en découlerait immédiatement. Ce n'est pas tout à fait le cas.

M. Speakman: Règlement, monsieur le président; j'ai dit «tout de suite après l'approbation.»

M. Regier: De l'emploi à la bourse des valeurs!

M. Howard: Et pourquoi pas? Cela se fait peut-être en ce moment. Dire qu'il y aurait de l'emploi tout de suite après l'approbation de la mesure nous porte à poser la question suivante: approbation par qui? Par la Chambre? C'est laisser entendre que le Sénat n'a pas besoin de se mêler de la chose, non plus que le gouverneur général de donner la sanction royale. C'est en outre supposer que la compagnie qui demande d'être constituée en corporation détient d'ores et déjà l'approbation de l'Office de conservation du pétrole et du gaz de l'Alberta et celle de l'Office national de l'énergie, car, selon toute apparence, il lui faut ces approbations pour pouvoir commencer à construire.

Si l'honorable député de Wetaskiwin voulait dire que la construction du pipe-line

[M. Howard.]

pouvait commencer dès ces approbations obtenues, c'est autre chose. Mais je ne l'ai pas entendu dire cela, même dans les précisions qu'il a apportées plus tard. Possible aussi que de l'emploi, dans une certaine mesure, soit créé par la construction d'un demi-mille de pipe-line...

M. Speakman: Quarante et un milles.

M. Howard: ...en vertu d'un bill qui demande la constitution d'une compagnie pour construire un demi-mille de pipe-line.

M. Speakman: Quarante et un milles.

M. Howard: Un demi-mille de pipe-line, c'est tout ce que la compagnie va construire. Je me soucie peu du nombre des interruptions de l'honorable député et aussi de son grand désir de donner à l'affaire l'aspect d'un grand programme de travaux d'été au crédit du gouvernement au pouvoir. On nous a répété tant de fois que la société allait aménager un pipe-line d'un demi-mille de longueur. Il n'est pas question du tout dans ce bill de 41 milles. On vient juste de me passer le hansard du 6 mars 1961, et j'aimerais citer certains des propos qu'a tenus l'honorable député de Bow-River, le parrain du bill qui est absent. Comme l'atteste la page 2808 du hansard l'honorable député a dit:

...sa demande de poser un pipe-line d'un demi-mille à travers la frontière canado-américaine.

Il s'agit d'un pipe-line d'un demi-mille et c'est ce pipe-line qu'on allait, nous a-t-on dit, aménager. Il suffirait d'une demi-douzaine d'hommes armés de pics et de pelles pour aménager du soir au lendemain un pipe-line d'un demi-mille; c'est donc pure sottise que de chercher à nous faire croire simplement dans le dessein de sauver le gouvernement parce qu'il n'a pas réussi à procurer de l'emploi, que ce projet constitue un élément déterminant d'embauche.

M. Horner (Acadia): L'honorable député permet-il qu'on lui pose une question?

M. Howard: Pas pour l'instant. J'ai ici beaucoup de notes. Peut-être l'honorable député pourrait-il poser ses questions à la fin de mon exposé.

M. Smith (Simcoe-Nord): Vous proposez-vous de nous lire le hansard?

M. Howard: Non, j'ai des passages d'autres livres à vous lire qui m'ont été suggérés par votre ami, spécialiste en droit, l'honorable député de Bow-River. Je suis content que vous posiez cette question, car il se peut bien que je me reporte encore au hansard avant d'aller plus loin.

M. Smith (Simcoe-Nord): Ça fera du remplissage.